



PRÉVOYANCE - SANTÉ 2018

NOTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL pour les salariés



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**

Votre entreprise est cliente en prévoyance et/ou en santé chez Malakoff Médéric. À ce titre, vous et vos proches bénéficiez d'un accompagnement social personnalisé pour vous aider à surmonter une difficulté.

Chômage, divorce, handicap, dépendance, maladie... les sources de fragilité sociale sont nombreuses et peuvent nécessiter un accompagnement ponctuel. Nos équipes sociales sont à votre écoute pour étudier vos besoins en toute confidentialité et vous proposer des solutions. Toutes nos aides étant soumises à conditions d'attribution, n'hésitez pas à contacter votre chargé de développement social (coordonnées en page 7).

AIDES À LA FAMILLE

Vous venez d'avoir un enfant ?

À l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, un **CESU * « Maternité »** de 150 € peut être attribué afin de régler la facture d'un prestataire de services.

Vous êtes seul(e) à élever votre/ vos enfant(s) ?

Un **CESU * « Garde d'enfant »** d'un montant allant de 300 € (pour un enfant) à 450 € (pour deux enfants ou plus) peut être attribué aux foyers monoparentaux, afin de faciliter leur maintien dans l'emploi.

Votre enfant passe son permis de conduire ?

Pour faciliter la recherche d'emploi des jeunes apprentis ou étudiants en alternance une participation financière de 600 € à la formation pour l'obtention du **premier permis de conduire** peut être attribuée. Cette aide s'adresse également aux salariés en alternance.

* CESU : chèque emploi service universel

Vous faites face au décès d'un proche ?

Malakoff Médéric propose aux familles confrontées au deuil d'un proche (ascendants, descendants, conjoint, beaux-parents ou beaux-enfants) un dispositif d'accompagnement complet : une ligne téléphonique dédiée **« Ligne Info Décès »** pour obtenir des conseils personnalisés, une aide dans le choix d'un opérateur funéraire et dans l'analyse d'un devis obsèques, la mise à disposition d'un guide des démarches administratives à effectuer.

Ligne Info Décès

N°Cristal 09 79 99 03 75

APPEL NON SURTAXE

**de 9 h à 18 h du lundi au vendredi
et le samedi de 9 h à 12 h**

Nos équipes sociales peuvent aussi proposer, après diagnostic des besoins de la famille, l'attribution d'un **CESU * « Décès »** pour régler la facture d'un prestataire de services à domicile.

DIFFICULTÉS BUDGÉTAIRES

Des aides financières peuvent être attribuées pour aider à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à une accumulation de crédits, des dépenses imprévues ou un accident de la vie. Pour les foyers les plus fragilisés, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association CRESUS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement et qui est habilitée à engager, le cas échéant, une médiation bancaire.

Besoin d'une aide d'urgence ?

Aux personnes confrontées à des situations d'urgence (une menace d'expulsion du logement ou une

saisie contentieuse par exemple), une aide exceptionnelle d'un montant de 1 500 € maximum peut être proposée pour prendre les premières mesures indispensables au maintien de la stabilité du foyer.



MALADIE

Vous souhaitez reprendre le travail après un arrêt maladie de longue durée ?

Les salariés qui souhaitent reprendre leur activité professionnelle après une période d'arrêt de travail peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé, proposé sur la base du volontariat, pour les aider à se reconstruire grâce à un projet de vie personnel et professionnel.

Vous venez de vous battre contre un cancer ?

Une participation financière aux programmes qui favorisent le bien-être moral et l'image de soi (par exemple

les soins de thalassothérapie) peut être proposée aux personnes qui sortent d'un traitement contre le cancer.

Le guide « **Bien vivre son après-cancer** », est également mis à disposition sur le site internet de malakoffmederic.fr rubrique « Presse

et actualité » pour reprendre le cours de sa vie personnelle et professionnelle grâce à des conseils pratiques et des témoignages.



AIDES AUX AIDANTS

Vous souhaitez rester aux côtés d'un proche malade ?

Pour soulager les salariés qui aident leur conjoint (marié, pacsé ou non), leurs enfants, leurs parents ou leurs beaux-parents **en convalescence depuis plus de 21 jours**, Malakoff Médéric propose un CESU* « Aidant » de 600 € maximum qui permet de financer des heures d'aide à domicile.

Nos équipes sociales proposent également aux parents qui souhaitent rester aux côtés d'un **enfant gravement malade** une aide financière complémentaire à l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la CAF, ainsi qu'une participation aux frais d'accompagnement lors d'une hospitalisation.

Une demande d'aide peut être étudiée pour les personnes en congé de proche aidant.

Enfin, des aides sont prévues pour le salarié qui accompagne **un proche en fin de vie** (conjoint, enfant ou ascendant), dans le cadre d'un congé de solidarité familiale.

* CESU : chèque emploi service universel

Vous vous occupez d'un parent âgé dépendant ?

Nos équipes sociales peuvent orienter les salariés aidants vers les solutions qui faciliteront leur quotidien tout en améliorant la qualité de vie de la personne aidée : services d'aide à domicile, solutions d'hébergement en établissement, orientation vers des groupes de parole etc. Une participation financière aux frais liés à l'utilisation d'une solution de répit (accueil de jour et séjour temporaire en établissement ou aide à domicile) est également possible.

NOUVEAU !

Une participation au financement d'un séjour de vacances de 300 € maximum peut être accordée à l'aidant familial qui souhaite bénéficier d'un répit.



Vous simplifier la vie d'aidant avec lesitedesaidants.fr

Malakoff Médéric propose un site d'information et de conseils gratuits pour apporter des réponses concrètes et personnalisées aux besoins des personnes qui aident bénévolement un proche malade, âgé ou en situation de handicap.

lesitedesaidants.fr, en quelques clics un accès gratuit à :

- 90 fiches d'information courtes et simples sur les droits, les aides et les démarches administratives.
- Des informations sur plus de 3 500 aides techniques et des conseils pour aménager le domicile d'un proche.
- Une aide dans la recherche de lieux d'information locaux, de services à domicile, d'associations d'aidants ou d'établissements d'accueil spécialisé (base de données de 32 000 adresses).

Le site des aidants

proposé par  malakoff médéric



- Des conseils pour mieux concilier vie d'aidant et vie professionnelle.
- Des idées et astuces pour faciliter son quotidien ainsi que celui de ses proches.
- Des actualités en lien avec le quotidien des aidants.

Depuis lesitedesaidants.fr, accédez à la Communauté des aidants sur **Facebook**, un espace d'entraide et d'échanges. Les aidants peuvent y évoquer leur quotidien, leurs réussites, leurs doutes et partager les astuces qui facilitent la vie... Rejoignez la Communauté !

www.facebook.com/communautedesaidants



par Malakoff Médéric

HANDICAP

Vous cherchez des solutions pour scolariser votre enfant en situation de handicap ?

Une aide au soutien scolaire peut être dispensée pour un enfant en situation de handicap qui suit des cours à domicile ou en milieu scolaire (ordinaire ou spécialisé).

Pour faciliter l'intégration d'un enfant handicapé en milieu scolaire ordinaire, un CESU * « Scolarité handicap » peut être accordé à la famille afin de participer au coût que représente l'accompagnement par une auxiliaire de vie scolaire.

Vous souhaitez améliorer votre qualité de vie ?

Une contribution financière pour l'aménagement de l'habitat, du véhicule ou l'acquisition de matériel adapté peut être versée en complément des dispositifs publics.



Un CESU * « Accompagnement handicap » de 1 005 € est également proposé aux personnes en situation de handicap (le salarié, son conjoint ou son enfant handicapé à charge), afin de contribuer au financement de prestations de services qui favorisent l'autonomie.

* CESU : chèque emploi service universel

L'accès aux loisirs pour tous

Pour encourager la pratique d'une activité de loisirs, Malakoff Médéric propose aux salariés (ou leur conjoint ou enfant) en situation de handicap ou touchés par une Affection de Longue Durée (ALD) une participation de 300 € maximum aux frais d'adhésion à un club sportif ou une association culturelle...



NOUS CONTACTER

Les équipes sociales de Malakoff Médéric sont présentes en délégations régionales pour vous assurer une réponse de proximité.

N'hésitez pas à les contacter pour en savoir plus sur nos aides et leurs conditions d'attribution.



PAR TÉLÉPHONE

3932

Service 0,06 € / min
+ prix appel

- pour la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane :

▶ **N°Cristal 0 969 32 39 32**

APPEL NON SURTAXE

- pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française :
+ 33 9 69 32 39 32



PAR INTERNET

Connectez-vous à votre **Espace client TOUTm** sur **malakoffmederic.com**, rubrique « mes services/services de l'action sociale ».

Vous avez désormais la possibilité de faire plusieurs demandes en ligne et de suivre en temps réel leur avancement :

- Demande de CESU « Maternité »
- Demande d'aide au permis de conduire
- Demande de CESU « Garde d'enfant »
- Demande de CESU « Décès »



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

Malakoff Médéric Prévoyance : Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° SIREN 775 691 181
Malakoff Médéric Mutuelle : Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° SIREN 784 718 256
INPR : Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la sécurité sociale - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - N° SIREN 352 983 118
Des organismes du groupe Malakoff Médéric - 21 rue Laffitte 75009 Paris - malakoffmederic.com